



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1994/6
2 août 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre les
mesures discriminatoires et de la
protection des minorités
Quarante-sixième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS LES DOMAINES DONT
LA SOUS-COMMISSION S'EST DEJA OCCUPEE

Rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

[25 juillet 1994]

1. A l'ordre du jour de la 144ème session du Conseil exécutif de l'UNESCO était inscrit un point portant spécifiquement sur la protection et la promotion, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, des droits culturels des personnes appartenant à des minorités (point 4.4.1). Le Conseil exécutif a examiné à ce titre les dispositions de la résolution 48/138 de l'Assemblée générale intitulée "Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques". Un rapport complet a été présenté au Directeur général sur ce sujet dans le document 144 EX/15 1/.

2. Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction des activités actuellement déployées par l'UNESCO, qui sont décrites dans le document 144 EX/15, et a invité le Directeur général à continuer à mettre en oeuvre les activités prévues pour l'exercice biennal 1994-1995 et à lui présenter un rapport en temps utile.

1/ Ce document peut être consulté au secrétariat.

3. Une réunion internationale sur les nouvelles formes de discrimination auxquelles sont exposés les travailleurs migrants, les réfugiés et les minorités a été organisée par l'UNESCO, en coopération avec la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme, à Olympie (Grèce), les 13 et 14 mai 1994. La publication des documents de cette réunion ainsi que de tous les rapports sera assurée grâce au concours financier de l'UNESCO.
